



Roquebrune-sur-Argens, le 01/12//2021

REUNION

Conseil de quartier Village Sud

Service : Mairie Village
Rédacteur : Catherine PICQ

Date : 29 novembre 2021

Objet de la réunion :

- Réunion publique du 29 novembre 2021

1 – Présents

NOM - Prénom	FONCTION	PRESENCE
CAYRON Jean	Maire	X
BOUVARD Martine	Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative	X
PICQ Catherine	Elue Référente	X
LEMAITRE Didier	Elu Référent	X
GENERUCCI Yoann	Elu – 1 ^{er} Adjoint	X
BOURDON Alain	Conseiller de quartier	Absent
CIAMOUS Olivier	Conseiller de quartier	X
FLORIN Jean-Claude	Conseiller de quartier	X
FRECHARD Jean-Louis	Conseiller de quartier	X
REBUFFEL Valérie	Conseillère de quartier	X
URBAIN Philippe	Conseiller de quartier	X

Madame BOUVARD rappelle que les membres du conseil de quartier peuvent proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour sous réserve que cette demande parvienne à l'élu référent du quartier 15 jours avant la date prévue pour le conseil de quartier.

Madame BOUVARD rappelle également que les conseillers ont pour rôle de faire remonter les doléances des Roquebrunoises et Roquebrunois dans le but d'améliorer le bien vivre dans chaque quartier.

Madame BOUVARD précise que le prochain conseil de quartier se tiendra en février / mars 2022.

2 – Ordre du jour

- ❖ Cabanisation
- ❖ Plan Local d'Urbanisme
- ❖ Environnement
- ❖ Projets futurs
- ❖ Questions diverses

Point 1 : Cabanisation

Monsieur LEMAITRE, élu à la sécurité, rappelle que les propriétaires qui se mettent en situation illégale sur un zonage bien précis sont verbalisés : 9 interventions et verbalisations ont été effectuées.

Monsieur le Maire précise que la multiplicité des cabanons dans la plaine pose un problème aux services de secours en cas d'inondation. La municipalité a donc décidé de procéder à la pose de bloc sur les routes. Ces dispositifs ont été installés afin d'éviter :

- l'arrivée et l'installation des gens du voyage dans la plaine, qui doit rester agricole,
- leur mise en danger ainsi que celle des riverains en cas d'intempéries.

Monsieur URBAIN explique que ces blocs l'empêchent de circuler avec ses véhicules utilitaires. Il demande de trouver une solution.

Un exploitant agricole dénonce l'installation d'Algéco et les branchements électriques illicites ainsi que les rotations de camions pour le remblaiement de la parcelle L 185 chemin du Ressart. Monsieur LEMAITRE informe que des procédures et des verbalisations par la Police Municipale et le service de l'Urbanisme sont en cours. Ce riverain regrette la lenteur de la justice.

Monsieur LEMAITRE précise que la Commune met tout en œuvre pour arriver à l'aboutissement des procédures concernant le démantèlement de 56 compteurs illégaux.

M. CIAMOUS Olivier informe que la parcelle en limite de Saint-Aygulf, propriété SELTSAM, est en train d'être cabanisée.

Point 2 : Plan local d'urbanisme

Depuis l'élection, l'une des missions primordiales de la majorité était de finaliser le Plan local d'Urbanisme de la commune, jusqu'alors inexistant. Un travail important a été réalisé au regard des nombreuses contraintes : pression foncière, risques naturels, règlements, espaces protégés, volonté des élus (moratoire sur l'urbanisation, plus d'urbanisation périphérique), modération de la consommation d'espaces.

Un an plus tard, le dossier est ficelé et a été présenté aux Roquebrunois. Un projet de PLU déjà détaillé a été transmis aux services de l'État et a été qualifié de « vertueux *par rapport aux dérives du passé et dans le respect de la Loi littoral* ».

Monsieur le Maire précise que les seules remarques faites n'ont concerné que de simples réajustements qui ne remettent nullement en cause les fondements du document. Ce plan d'urbanisme qui s'intègre pleinement dans le Programme d'Aménagement de Développement Durable se base sur une très faible consommation foncière et sur une extension de l'urbanisation très limitée. L'essentiel portera sur le renouvellement urbain avec une optimisation du foncier communal et le comblement des « dents creuses ».

Présentation Village Nord-Ouest



Les 4 Chemins Le
Pérussier La Rouvière

Madame PICQ Catherine fait un rappel de l'objectif et répond à des questions posées par les administrés.

Madame PICQ précise que l'extension d'une propriété peut être refusée lorsque la borne incendie située à proximité ne produit pas assez de débit pour les pompiers. Un propriétaire ne pourra avoir un certificat d'Urbanisme ou un PC s'il ne peut assurer sa défense incendie. Pour rappel, la piscine ne sert pas de réservoir d'eau.

Madame PICQ informe que la surface maximum constructible de 90 m² sera maintenue dans le futur PLU pour les domaines des Deux Collines et des Baux. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas la Commune qui décide.

Monsieur le Maire confirme que la Commune a un budget de 150 000 euros pour acquérir des parcelles agricoles vendues par la SAFER afin de les donner en jachère aux agriculteurs.

Point 3 : Environnement

Monsieur GNERUCCI aborde le problème des containers à ordures ménagères situés route du Golf qui débordent régulièrement. Il informe qu'un container jaune va être ajouté et que la Société PIZZORNO va effectuer un passage supplémentaire pour le nettoyage.

Monsieur GNERUCCI précise également qu'un enrobé va être apposé à l'emplacement des containers.

Monsieur LEMAITRE informe que Monsieur le Maire a autorisé la mise en place de la photo-verbalisation. Il précise que ce système permet de verbaliser mais pense que chaque citoyen doit faire preuve de civisme.

Point 4 : Projets futurs

Le hameau agricole des Amandiers

Le hameau agricole des Amandiers sur le secteur de la Grande Bastide est un projet phare dans la reconquête agricole par la remise en culture de 27 ha dans la plaine de l'Argens.

La bastide située de l'autre côté de la route départementale fera office de résidence pour les agriculteurs saisonniers.

Il est également prévu dans ce secteur une déchèterie, une ressourcerie ainsi qu'une base pour vélos.

Création d'un carrefour giratoire angle avenue Général de Gaulle / Boulevard Jean Jaurès

Monsieur le Maire précise que la création de ce carrefour giratoire a pour objectif de fluidifier la circulation à l'entrée du village.

Voie de contournement du village

Ce projet est relancé par la nouvelle municipalité. L'objectif étant de réduire les nuisances liées au trafic automobile dans le centre du village, de permettre un réaménagement des avenues Gabriel Péri et Général de Gaulle, sens unique et limitation du tonnage des camions, afin de redynamiser l'économie locale par la création de nouveaux commerces.

Monsieur le Maire précise que l'étude globale porte sur 620 m linéaire qui part de la chapelle Saint-Roch jusqu'au collège. Sont prévus : 1 double voie – 3 ronds-points – 1 piste cyclable. L'estimation globale du projet est de 2,7 à 3 millions d'euros. Le service foncier travaille actuellement sur l'acquisition des parcelles.

Monsieur le Maire précise également que le projet prévoit la végétalisation de la traversée du village par la plantation d'arbres, d'essences méditerranéennes.

Création d'itinéraire cyclable : La Bouverie – Le Village / Les Issambres : continuité du parcours cyclable du Littoral

Les études de faisabilité sont en cours, l'objectif étant de proposer des alternatives à la voiture.

Point 5 : Questions diverses

Vitesse sur le CD7

Monsieur FRECHARD soulève le problème de la vitesse excessive sur le CD7, sur le tronçon Rouvière / Perrussier. Monsieur LEMAITRE informe que l'installation d'un radar est actuellement à l'étude par les services de la Préfecture et qu'il reste à définir son lieu d'implantation.

Monsieur le Maire précise que des contrôles radar sont effectués régulièrement par la Gendarmerie et la Police Municipale sur le CD7 et la route du col de Bougnon.

Navette

Monsieur FLORIN demande la mise en place d'une navette entre les 2 collines et le village. Sa demande va être étudiée.

Fin de la réunion : 20 h 00